



UNIVERSITÉ DE NANTES

**DÉLIBÉRATION N°2016-12-9-10
du Conseil d'Administration de l'Université de Nantes**

Séance du 9 décembre 2016

**POINT 10 : APPROBATION DU REGLEMENT D'ATTRIBUTION DE PRIX DANS LE
CADRE DES JOURNEES SCIENTIFIQUES DE L'ECOLE DOCTORALE BIOLOGIE SANTE**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

VU le code de l'Éducation ;

VU les statuts de l'Université approuvés par le Conseil d'Administration du 6 juin 2014 et
modifiés le 30 janvier 2015 et le 3 juin 2016 ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE à l'unanimité avec 34 voix pour le règlement d'attribution de prix dans le cadre
des Journées Scientifiques de l'Ecole doctorale Biologie Santé, tel qu'annexé.

À Nantes, le 9 décembre 2016
Le Président de l'Université de Nantes

Olivier LABOUX



Extrait transmis au Recteur Chancelier des Universités le : **20 DEC. 2016**
Affiché le : **20 DEC. 2016**

REGLEMENT POUR L'ATTRIBUTION DES PRIX DE COMMUNICATION ET DE POSTER

A L'OCCASION DES JOURNÉES SCIENTIFIQUES DE L'ÉCOLE DOCTORALE BIOLOGIE SANTE NANTES-ANGERS DU 15 ET 16 DÉCEMBRE 2016

Article 1

Les « Journées scientifiques de l'École Doctorale Biologie Santé Nantes-Angers » se tiendront les 15 et 16 décembre 2016 au Westotel - 34 Rue de la Vrière, 44240 La Chapelle-sur-Erdre.

Au cours de ces journées, cinq prix de communication et cinq prix de poster seront attribués. Les prix sont offerts par l'École Doctorale Biologie Santé Nantes-Angers.

Les différents thèmes abordés lors des sessions seront les suivants :

- Nutrition / Métabolisme / Signalisation
- Maladies infectieuses / Immunopathologies
- Cancérologie / Immunologie fondamentale
- Physiologie / Pathologies Cardio-vasculaires / Signalisation
- Nanomédecine / Vectorisation / Biomatériaux / Thérapie Génique / Médecine Régénératrice

Chacun de ces prix est indépendant.

Article 2

Les cinq prix sont attribués à des étudiants doctorant. Les prix « *meilleure communication orale* », d'un montant respectif de : 1^{er} prix 300€ - 2^{ème} prix 250€ - 3^{ème} prix 250€, 4^{ème} prix 250€, 5^{ème} prix 250€, concernent exclusivement les conférences courtes (10 min + 5 min de questions).

Les cinq prix « *meilleur poster* », d'un montant respectif de : 1^{er} prix 200€ - 2^{ème} prix 150€ - 3^{ème} prix 150€ - 4^{ème} prix 150€, 5^{ème} prix 150€, concerne les posters qui auront été exposés durant toute la durée des journées scientifiques. Les résultats seront présentés devant un jury (5 min + 3 min de questions).

Article 3

Les prix « *meilleure communication orale* » et « *meilleur poster* » seront attribués par un jury composé de dix membres de l'École Doctorale réunissant des doctorants de 3^{ème} année, des post-doctorants ainsi que le Directeur de l'École Doctorale ou son représentant ; ils se réuniront et délibéreront à l'issue des journées scientifiques.

Les membres de ce jury ne doivent pas être impliqués dans la réalisation d'une communication ou d'un poster en tant qu'auteur ou co-auteur, ni faire partie de l'équipe de travail ayant réalisé une communication ou un poster.

Les prix « *meilleure communication orale* » et « *meilleur poster* » seront remis le vendredi 16 décembre à 16h30, à l'occasion de la session de clôture des journées scientifiques, par le Directeur de l'École Doctorale ou par son représentant.

Le président de l'Université de Nantes

Olivier LABOUX